

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 juin 2022</b>	<b>N° 2022-352</b>

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatïha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15  
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35  
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35  
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21  
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59  
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14  
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15  
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21  
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 juin 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Développement Economique	<b>N° 2022-352</b>

---

**Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire -  
Banque  
alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Restaurants du cœur de la Gironde et  
Secours populaire de la Gironde - Aides en fonctionnement 2022 - Conventions -  
Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Bilan de l'action de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et des  
Restaurants du cœur de la Gironde en 2021**

La Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde a traité en 2021 plus de 5 000 tonnes de denrées alimentaires, dont plus de la moitié en frais et a redistribué l'aide alimentaire en lien avec 144 associations sur la Gironde, ce qui représente plusieurs millions de repas sur une année.

Les Restaurants du cœur de la Gironde ont traité en 2021 plus de 3 000 tonnes de denrées rien que sur leur base logistique située à Bruges, pour un nombre de repas sur une année estimé à plus de 2,3 millions sur le territoire représentant une augmentation de 15 % par rapport à 2020.

Le Secours populaire de la Gironde a traité en 2021 plus de 1300 tonnes de denrées alimentaires à l'aide de 34 permanences d'accueil en Gironde implantées dans 31 communes, pour un nombre de bénéficiaires de 21 500 personnes, soit plus de 6 000 foyers accompagnés.

Leur mission principale, qui est l'aide alimentaire, se décompose à travers un réseau de centres d'accueil et de distribution de denrées aux personnes en grande précarité, un réseau de bénévoles nombreux (200 personnes bénévoles pour la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde en lien avec 18 salariés, 1 600 personnes bénévoles pour les Restaurants du cœur de la Gironde en lien avec 45 salariés, 1300 bénévoles pour le Secours populaire de la Gironde en lien avec 9 salariés), et une flotte de véhicules de collecte en Grandes et moyennes surfaces (GMS) et d'approvisionnement des centres de distribution qui fonctionnent en quasi-continu pour pallier les besoins quotidiens des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

L'impact de la crise sanitaire dans l'activité de ces structures alimentaires en 2021 est assez important à l'échelle de la Gironde et de la Métropole, avec une augmentation du nombre de bénéficiaires entre 10 et 15%.

Cette période leur a imposé, comme toutes les autres organisations, de se réadapter, d'acheter ou collecter le matériel nécessaire pour garantir la sécurité sanitaire des bénévoles et des personnes accueillies, d'intégrer de nouveaux bénévoles, de développer leurs

ressources alimentaires, et ainsi de faire des achats spécifiques comme les produits d'hygiène ou alimentaires.

Ces 3 structures ont relativement bien réussi à garder une activité d'aide alimentaire dans leurs permanences, elles ont développé des livraisons avec des acteurs locaux de la logistique du dernier kilomètre, comme les coursiers bordelais (livreurs à vélo), de l'entraide avec des associations locales et des collectifs notamment pour venir en aide aux personnes vivant en squats. Le constat est unanime : il y a eu une augmentation significative du nombre de foyers aidés en Gironde, notamment sur Bordeaux et sa métropole.

### **Plan d'actions de la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, des Restaurants du cœur de la Gironde et du Secours populaire de la Gironde pour 2022**

#### **- La lutte contre le gaspillage alimentaire :**

En complément de l'aide alimentaire et de la lutte contre l'insécurité alimentaire, ces trois structures œuvrent dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans la continuité de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à laquelle les représentations nationales de la Banque alimentaire et des Restaurants du cœur ont apporté leurs contributions, des actions concrètes sont mises en œuvre par les deux structures girondines : ramasse de fruits et légumes, dons de produits de marques de distributeurs en lien avec les Grandes et moyennes surfaces (GMS), partenariats avec les producteurs agricoles, les Industries agroalimentaires (IAA), les fédérations professionnelles du secteur alimentaire ou les entreprises innovantes sur la logistique.

#### **- L'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi :**

Les activités de la Banque alimentaire de Bordeaux, de la Gironde et des Restaurants du cœur de la Gironde et du Secours populaire de la Gironde bénéficient à des personnes éloignées de l'emploi et éligibles à des contrats en insertion.

Ainsi les structures de l'aide humanitaire peuvent proposer de véritables parcours d'insertion sociale et professionnelle, via notamment des Ateliers chantiers d'insertion (ACI) sur des activités de logistique ou de maraîchage, qui permettent d'apporter des qualifications professionnelles aux personnes éloignées de l'emploi sur des métiers précis : maraîcher, ouvrier espaces verts, magasinier, chauffeur livreur, préparateur de commande, cariste, etc.

#### **- La structuration de l'aide alimentaire en réseau :**

La Banque alimentaire, les Restaurants du cœur et le Secours populaire ne peuvent pas répondre à elles seules à l'ensemble de la demande alimentaire sur les territoires.

Pour cela, l'appui d'un réseau associatif et institutionnel est indispensable à la distribution des denrées en proximité avec les bénéficiaires. Ainsi, ces structures s'appuient sur la mobilisation des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) en Gironde, qui sont très souvent adhérents.

De plus, ces deux structures bénéficient d'un maillage important sur les territoires, dont celui de Bordeaux Métropole, via un tissu de plusieurs centaines d'associations locales qui contribuent à la distribution finale de l'aide alimentaire aux personnes en grande précarité. Ce travail de proximité se fait également en partenariat avec les structures humanitaires, au travers notamment de conventions.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L1611-4 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande formulée par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, en date

du 24 juin 2021,

**VU** la demande formulée par les Restaurants du coeur de la Gironde en date du 21 juin 2021,

**VU** la demande formulée par le Secours populaire de la Gironde en date du 14 septembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les demandes de subvention de fonctionnement présentées par la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, les Restaurants du cœur de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde pour l'année 2022 sont recevables au titre de leur programme d'actions sur la Métropole, qui contribue à lutter contre une précarité alimentaire en augmentation avec la crise sanitaire, à renforcer la cohésion sociale et la création d'emplois en insertion sur le territoire,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer à la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2022.

**Article 2** : d'attribuer aux Restaurants du cœur de la Gironde une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2022.

**Article 3** : d'attribuer au Secours populaire de la Gironde une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la réalisation de ses actions au titre de l'année 2022.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées qui prévoient les modalités de règlement des subventions métropolitaines précitées.

**Article 5** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 JUIN 2022</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Alain GARNIER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>30 JUIN 2022</b>	